



Protocole sanitaire pour les Visites Guidées

Saison Estivale 2020

Pour assurer la sécurité de nos saisonnières, bénévoles et visiteurs, le protocole sanitaire suivant est mis en place.

Ce protocole s'applique pour les visites guidées de la Criée, du Port, de La Turballe et de Trescalan.

Le guide portera une visière de protection

Visite de la Criée

La visite de la criée est autorisée par le Port, la distanciation est possible et le guide la fera respecter, mais **le port du masque est obligatoire pour les visiteurs.**

Visite du Port, de La Turballe et de Trescalan

Les visites sont autorisées par le Port et/ou la municipalité.

Le nombre de visiteurs est limité à 10 personnes (limitation du moment).

La distanciation est aisément applicable et le guide la fera respecter.

Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs.

Tarif Mini-Groupes - Conditions Spéciales 2020

Pour la visite du Port, de La Turballe et de Trescalan, le tarif mini-groupe est applicable pour les groupes constitués de 5 à 10 personnes (enfants compris).

Le mini-groupe peut être complété par des individuels jusqu'au maximum de 10 participants.

Le tarif enfant est lui applicable pour les enfants de 6 à 12 ans.

Le tarif mini-groupe n'est pas applicable à la visite de la Criée.